



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 25 février 2013**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Antoine BACH, Mathieu HARTMANN, Michel GENDRIN,
Hugues SCHLIENGER, Jean-Marie FRANZAK, Guy LOCHER, Marie-Rose FOURNIER, Jean-Pierre BADER, Jacques
ECKENFELS, Martine BUIRETTE.

Ont donné procuration :
Mademoiselle Elisabeth HASSLER à Monsieur le Maire
Madame Guilaine WEISS à Monsieur Matthieu HECKLEN
Madame Huguette REINAUER à Madame Marie-Thérèse BARTH

Sont absents excusés :
Messieurs Thierry HAENLIN et David PRINZBACH

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Antoine BACH

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à ses collègues élus et aux représentants de la presse.
Après avoir excusé un certain nombre de personnes et fait part des différentes procurations, il
propose de passer à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès verbal de la séance du 17 décembre 2012**
2. **Urbanisme**
 - **Déclarations préalables**
 - **Permis de construire**
3. **Finances**
 - **Compte administratif 2012**
 - **Affectation du résultat de l'exercice 2012**
 - **Redevance d'occupation du domaine public – France Télécom**
 - **Demandes de subventions**
4. **Travaux**
 - **Maîtrise d'œuvre pour la construction de la chaufferie-bois**
 - **Balayage de la voirie communale pour l'année 2013**
5. **Réforme des rythmes scolaires – Information et concertation**
6. **Recensement de la population – Infos INSEE**
7. **Divers**
 - **Remerciements**

1. Approbation du procès verbal de la séance du 17 décembre 2012

Monsieur LOCHER souhaite qu'une correction soit apportée au niveau du point 4.1. – page 128 – lorsque, de la part des riverains de la rue des Bergers, il remercie Monsieur le Maire : ce pour le nivellement opéré au niveau du petit parking et non une pose d'enrobé.

Cette modification est portée au niveau du compte-rendu.

Celui-ci n'appelant pas d'autres remarques ou observations est approuvé à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Six déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Willy MILLIET, domicilié à HOCHSTATT – 4A, rue de Zillisheim, pour la construction d'un mur de clôture sur le terrain cadastré section 02 – parcelle 54.
- Déposée par Monsieur Marc STAEDLIN, domicilié à HOCHSTATT – 3, rue du Moulin, pour la réalisation d'une clôture sur le terrain cadastré section 03 – parcelles 115 et 143.
- Déposée par Monsieur Christophe WELKER, domicilié à HOCHSTATT – 11, rue du Moulin, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa maison située section 07 – parcelle 658.
- Déposée par Monsieur Pierre CALDART, domicilié à HOCHSTATT – 1, rue des Tilleuls, pour la pose de 3 fenêtres de toit sur la maison d'habitation cadastrée section 04 – parcelle 191.
- Déposée par Monsieur Christian HENGEL, domicilié à HOCHSTATT – 9A, rue de Galfingue, pour des travaux d'extension de salle à manger dans sa maison située section 03 – parcelles 162 et 165.
- Déposée par Monsieur Antoine FAEDY, domicilié à KINGERSHEIM – 35, rue du Rhin, pour des travaux d'extension de la cuisine au niveau de la maison d'habitation sise 18 rue Antoine Stoffel à HOCHSTATT, cadastrée section 21 – parcelle 116.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.2. Permis de construire (modificatif)

- Déposé par la SA BATIGE, représentée par Monsieur Oguz KARADAG, demeurant à BARTENHEIM – 8, rue Jean Monnet, pour la modification du volume : diminution de la longueur et augmentation de la largeur, modification de la pente de toit et modification des ouvertures et des façades sur le terrain situé rue Soland et cadastré section 04 – parcelle 76.

3. Finances

3.1. Compte administratif 2012

Lors de la séance des Commissions Réunies du 12 février 2013, le Compte Administratif 2012 a fait l'objet d'une présentation détaillée par Monsieur le Maire et a été examiné.

Les résultats budgétaires en fin d'exercice 2012 se présentent comme suit :

	Crédits Prévus	Réalisations de l'exercice	Résultat de l'exercice	Résultats Antérieurs	Résultat de clôture 2012
Fonctionnement					
- Dépenses	1 282 038,10	956 194,52			
- Recettes	1 282 038,10	1 391 690,06	435 495,54		435 495,54
Investissement					
- Dépenses	1 597 270,10	861 731,34		270 503,08	198 543,09
- Recettes	1 606 024,00	933 691,33	71 959,99		
Total					
- Dépenses	2 879 308,20	1 817 925,86		270 503,08	
- Recettes	2 888 062,10	2 325 381,39	507 455,53		236 952,45

Au moment du vote, Monsieur le Maire, confie la présidence de la séance à Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} adjoint et quitte la salle.

Sous la présidence du 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le Compte Administratif 2012 ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.2. Affectation du résultat de l'exercice 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'instruction comptable M14, il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012.

Compte tenu du résultat de clôture de celui-ci, faisant apparaître un excédent de 435 495,54 €, Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- Section d'Investissement, Article 1068 : 435 495,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dégagé du compte administratif 2012, comme défini ci-dessus.

3.3. Redevance d'occupation du domaine public – France Télécom

VU le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public routier de télécommunication.

CONFORMEMENT à la délibération du Conseil Municipal prise en date du 03 décembre 2007, fixant cette redevance et adoptant une revalorisation annuelle du montant,

Monsieur le Maire propose de fixer, pour 2013, les tarifs suivants :

Type d'implantation	Situation au 31/12/2012	Tarifs plafonnés 2013	Redevance Attribuée
Artère aérienne	12,912 km	53,33 €	688,60 €
Artère souterraine	52,252 km	40,00 €	2 090,08 €
Emprise au sol	5,200 m ²	26,66 €	138,63 €
TOTAL DE LA REDEVANCE			2 917,31 €

Monsieur LOCHER demande si par rapport à 2012, les tarifs ont été réévalués.

Après vérification, il s'avère qu'effectivement pour ce qui concerne

- ↪ les artères aériennes, le tarif 2013 est de 53,33 € alors qu'il était de 51,58 € en 2012
- ↪ les artères souterraines, 40 € en 2013 et 38,68 € en 2012
- ↪ l'emprise au sol, 26,66 € en 2013 et 25,79 € en 2012.

Ce qui induit une augmentation de la redevance de 5,2 % de 2012 à 2013.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire ;
- décide de fixer le montant de la redevance à 2 917,31 €.

3.4. Demandes de subventions

- ✧ Les Scouts Guides de France « Don Bosco » de WITTELSHEIM sollicitent l'octroi d'une subvention pour mener à bien un projet éducatif.
L'association précise, dans sa demande à la municipalité, que 3 enfants du village inscrits chez les louveteaux/jeannettes participent chaque semaine aux différentes activités.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
émet un avis défavorable.

- ✧ Monsieur le Maire soumet également une demande de subvention de l'Association ABCM Zweisprachigkeit (Association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle) pour financer un voyage culturel à BERLIN pour un élève de HOCHSTATT.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
émet un avis défavorable

4. Travaux

4.1. Maîtrise d'œuvre pour la construction de la chaufferie bois

En date du 22 octobre 2012, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la chaufferie bois centralisée.

Un avis d'appel public à la concurrence, par procédure adaptée, a été lancé par voie de presse et sur le site dématérialisé de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

L'ouverture des plis s'est tenue en mairie jeudi 14 février 2013 et mardi 19 février 2013.

Monsieur le Maire rend compte de celle-ci :

- ⇒ 37 bureaux d'études ou entreprises ont retiré le dossier de consultation sur le site de l'AMHR,
- ⇒ aucune offre n'a été déposée par voie électronique,
- ⇒ 12 bureaux d'études ont fait une proposition.

Après ouverture, les offres étaient les suivantes :

Entreprises	Option de base				Option avec OPC			
	note prix (30%)	note technique (70%)	total	classement	note prix (30%)	note technique (70%)	total	classement
ENERGIE CONCEPT	30,00	59,50	89,50	1	30,00	59,50	89,50	2
SBE	15,82	31,50	47,32	11	11,71	31,50	43,21	11
CAP ENERGIE	20,12	45,50	65,62	7	11,86	45,50	57,36	8
SERAT	18,43	49,00	67,43	6	15,12	49,00	64,12	6
ETMO	17,59	21,00	38,59	12	16,27	21,00	37,27	12
WEST	19,07	70,00	89,07	2	22,74	70,00	92,74	1
ANETAME	24,98	52,50	77,48	4	24,91	52,50	77,41	3
GEST ENERGIE	15,34	59,50	74,84	5	9,09	59,50	68,59	5
CABINET MERLIN	15,90	45,50	61,40	8	16,40	45,50	61,90	7
INGEDEC	13,10	35,00	48,10	10	9,77	35,00	44,77	10
SECA INGENIERIE	0,00	52,50	52,50	9	0,00	52,50	52,50	9
SCHLIENGER	24,68	56,00	80,68	3	19,78	56,00	75,78	4
moyenne	17,92	48,13	66,04		15,64	48,13	63,76	
minimum	0,00	0,00	29,89		0,00	0,00	34,59	
maximum	30,00	0,00	86,00		30,00	0,00	87,65	

Au vu des propositions chiffrées et compte tenu des notations des candidats suivant les critères énoncés dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du Groupement WEST/HERGOTT/CEDER pour un montant d'honoraires provisoires, mission OPC incluse, de 38 850 € HT, soit 9,25 %.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des groupements ayant fait acte de candidature est expérimenté sur la question et que les résultats sont, somme toute, serrés.

Il rappelle que cette mission de maîtrise d'œuvre permettra d'établir un Avant Projet Sommaire et de chiffrer la participation des différents riverains.

Monsieur FRANZAK demande si le Groupement attributaire du marché a des projets similaires en cours.

Effectivement, celui-ci travaille sur la construction d'une chaufferie à DIETWILLER.

Monsieur SCHLIENGER profite de la discussion de ce point pour aborder la situation de l'entreprise BROGLE et s'enquiert de savoir si celle-ci sera en mesure de terminer dans de bonnes conditions son chantier au niveau de l'accessibilité de la mairie.

Monsieur le Maire confirme que, bien que placée en liquidation judiciaire, l'entreprise bénéficie encore d'un délai jusqu'au mois d'avril, date à laquelle les travaux afférents au lot Démolition – Gros Œuvre seront terminés.

Monsieur SCHLIENGER insiste sur la vigilance à avoir quant à l'utilisation de matériaux de bonne qualité, dans ce contexte particulier.

Madame BUIRETTE demande ce qu'il reste à faire. L'entreprise doit réaliser les deux dalles du toit, ainsi que le percement du mur pour créer une porte entre la salle des mariages et la salle des commissions.

Après délibération,

le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité

- décide d'attribuer le marché au Groupement WEST/HERGOTT/CEDER pour un montant provisoire HT de 38 850 €, soit 9,25 %, inclus mission OPC ;
- charge Monsieur le Maire de signer le marché et tout document y afférent.

4.2. Balayage des voiries communales pour l'année 2013

Monsieur le Maire présente le devis proposé par la Société AFC Balayage pour la réalisation d'une prestation de nettoyage, identique à celles précédemment réalisées, à raison de 4 passages pour l'année, au prix unitaire de 907 € HT, soit le même tarif que celui pratiqué en 2012.

L'entretien annuel des voies s'élèvera donc à 3 628 € HT, soit 4 339,09 € TTC.

Le premier passage aura lieu après le carnaval du 09 mars 2013.

Monsieur LOCHER déplore que la société AFC Balayage n'anticipe pas ses interventions, de sorte que l'information puisse être relayée auprès de la population, via un avis de presse et une mention sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire en convient, relevant qu'à ce jour, la date de la prestation d'AFC Balayage n'est connue par les services de la mairie que 48 h, voire 24 h avant l'intervention.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

et en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ accepte la proposition effectuée par la Société AFC Balayage pour une prestation de 4 passages en 2013, au prix unitaire de 907 € HT, soit un coût global annuel de 3 628 € HT, en l'occurrence 4 339,09 € TTC ;

☞ charge Monsieur le Maire de signer la commande afférente à cette prestation.

5. Réforme des rythmes scolaires – Information et concertation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue de plusieurs réunions avec la rectrice d'académie et l'inspectrice de l'éducation nationale.

Ces réunions de travail étaient consacrées à la mise en application du décret N°2013-77 du 27 janvier 2013 afférent à la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire commente, à l'aide d'un diaporama, les principales modifications et modalités d'application de cette réforme.

Il rappelle également qu'une large discussion a eu lieu lors de la réunion de l'Intercommissions du 12 février 2013.

L'ensemble du Conseil Municipal s'interroge sur les conditions de financement de cette réforme et les conséquences sur l'organisation de la vie associative du mercredi matin.

Monsieur le Maire rappelle que sa suggestion de demander le report de l'application de la réforme, a été prise en accord avec les directeurs des écoles de HOCHSTATT.

Monsieur BADER interroge Monsieur le Maire sur la position de l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH.

Celui-ci confirme qu'il y a eu entente communautaire pour demander le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014 : chaque maire devant individuellement faire la démarche auprès des instances de tutelle, car la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH n'a pas la compétence scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- propose de reporter à la rentrée 2014, l'application de la réforme aux écoles de HOCHSTATT, estimant que les délais de concertation, absolument nécessaires avec les enseignants, les parents d'élèves et les instances de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH compétentes pour le périscolaire, sont trop courts.
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche y afférent auprès des autorités compétentes.

6. Recensement de la population – Infos INSEE

La Commune de HOCHSTAT a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2012. L'INSEE vient de transmettre les chiffres relatifs à la population légale du village à compter du 1^{er} janvier 2013, tels qu'ils ressortent de ce dernier recensement, à savoir :

- Population municipale :	2 128
- Population comptée à part :	43
- Population totale :	2 171

Pour mémoire, la population légale était de 2 078 habitants en 2007.

7. Divers

7.1. Chasse

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'Association de Chasse de HOCHSTATT l'informant de la démission de Monsieur MESCHENMOSER à compter du 1^{er} février 2013, ainsi que du souhait d'accueillir Monsieur Christian RIEDWEG demeurant à HOCHSTATT – 6a, rue des Vosges.

Après avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse, Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à cette requête.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

- accepte d'agréer, à l'unanimité, Monsieur Christian RIEDWEG, domicilié 6a, rue des Vosges à HOCHSTATT ;
- charge Monsieur le Maire d'établir les documents nécessaires.

7.2. Mise aux normes « accessibilité » de la Mairie – Subvention FIPHFP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de financement avait été adressée au FIPHFP dans le cadre des travaux de mise aux normes « accessibilité » de la mairie. Il se réjouit de la réponse parvenue tout récemment, par laquelle le Fonds a décidé d'allouer à la commune de HOCHSTATT une subvention de 50 000,- € pour le financement de cette opération.

7.3. Prochaines réunions

Monsieur le Maire informe l'assemblée des prochaines dates de réunion :

- Intercommissions le mardi 12 mars 2013 à 19 h 00,
- Conseil Municipal le mardi 2 avril 2013 à 19 h 00.

Monsieur HECKLEN prie ses collègues de noter qu'il réunira vraisemblablement la Commission des Associations le mardi 5 mars (à confirmer).

7.4. Remerciements

➤ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de

- ⇒ Madame Suzanne KLEIBER
- ⇒ Monsieur Paul BIENTZ
- ⇒ Monsieur et Madame Raymond PERROT
- ⇒ Madame Jacqueline KLEINHENY
- ⇒ Madame Adrienne BURG
- ⇒ Madame Yvette GENEWE
- ⇒ Madame Georgette WELTER
- ⇒ Monsieur et Madame Joseph MULLER
- ⇒ Monsieur et Madame Auguste BUCHEL
- ⇒ Monsieur et Madame Pierre DIETSCH

Ces personnes n'ayant pu, pour raison de santé, participer à la fête des Aînés le 06 janvier dernier, se sont vues remettre un colis.

- ⇒ Monsieur Dino ROMANI
pour l'arrangement offert à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire.
- ⇒ Madame Andrée BACH
- ⇒ Monsieur André ERHARD
pour l'arrangement offert à l'occasion de leur 85^{ème} anniversaire.

- ⇒ Monsieur et Madame Roland FUCHS
- ⇒ Monsieur et Madame Alfred SCHICKLIN
pour le panier offert par la municipalité à l'occasion de leurs Noces d'Or.
- ⇒ Monsieur et Madame Pierre THEVENET
pour le panier offert par la municipalité à l'occasion de leurs Noces de Diamant.

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été destinataire d'un courrier émanant du Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER. Ce dernier remercie vivement la municipalité de lui avoir fait parvenir un exemplaire du « Messenger 2013 » qu'il a pris plaisir à découvrir.

7.5. Interventions diverses

- ✚ Madame BUIRETTE évoque un nouveau dépôt sauvage d'ordures diverses. Monsieur le Maire, à cet égard, fait part de l'intervention des Brigades Vertes, qui ont dressé un procès-verbal (un nom et une adresse sur MULHOUSE ont été découverts) à l'appui duquel a été transmise une plainte à Monsieur le Procureur de la République. Monsieur le Maire s'étant porté partie civile au nom de la Commune.
- ✚ Madame FOURNIER rappelle l'invitation à un prochain conseil, des élèves de l'école élémentaire qui ont travaillé sur le dossier des petits chemins. Monsieur le Maire s'engage à revoir cela avec Monsieur WOEHL.
- ✚ Monsieur LOCHER s'interroge sur l'opportunité de la mise en place d'un « Cédez le passage » à la sortie de la rue Haenlin vers la rue de la Chapelle ; précisant que les automobilistes qui viennent du centre du village ne respectent pas la signalisation, ne laissant pas le passage à ceux qui viennent de la rue Haenlin.

Il regrette également qu'il n'y ait pas eu la création d'un dos d'âne au niveau du croisement de la rue de Zillisheim et du petit chemin menant à la rue des Frênes, car celui-ci aurait pu largement contribuer à ralentir la circulation.
- ✚ Monsieur LOCHER revient sur la situation de Madame TRANCHARD. Monsieur le Maire évoque les nombreuses lettres transmises aux différents assureurs, à l'entreprise CET menacée de ne pas se voir restituer sa caution. Il qualifie de détestable l'attitude des uns et des autres se renvoyant les responsabilités.
- ✚ Monsieur LOCHER informe ses collègues élus qu'il a fait insérer un encart relatif au rangement des poubelles après le ramassage, dans le prochain SYNERGIE.
- ✚ Madame BUIRETTE exprime la plainte de riverains de la rue des Vergers quant à la vitesse excessive de certains automobilistes.
- ✚ Monsieur ECKENFELS relève le caractère accidentogène de la portion en « S » de la Grand'Rue, très fréquentée par les écoliers qui ne sont protégés sur ce parcours par aucune matérialisation : trottoirs, lignes d'eau, démarcation quelconque... et également gênés par les véhicules en stationnement. Il interpelle Monsieur le Maire afin que quelque chose puisse être entrepris pour remédier à ce problème.

Monsieur le Maire se propose d'étudier la question qui pourrait trouver une réponse lors des travaux de remplacement des conduites d'eau, et de ce fait, de voirie, à entreprendre avec le SIAEP.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 50.

Le Maire,
Michel WILLEMANN



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Willemann', written over a vertical line that extends downwards from the text above.